



PRÉFÈTE DE L'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 5 juin 2023

SITUATION DE SÉCHERESSE DANS L'OISE

La préfète de l'Oise prend de nouvelles mesures de restrictions d'usage de l'eau

L'épisode de sécheresse que connaît le département de l'Oise reste très préoccupant. Les épisodes pluviométriques de mars et d'avril ont permis, au mieux, de stabiliser le niveau des nappes sur certains secteurs. Cependant, la reprise de la végétation et de l'évaporation ne permettent plus aux pluies de s'infiltrer suffisamment pour avoir un impact sur la recharge des nappes. Par ailleurs, aucun scénario tendanciel ne se dégage concernant les prévisions météorologiques et les précipitations sur les trois prochains mois ce qui a induit le classement du département en risque sécheresse « très probable » pour cet été 2023.

Dans ce contexte, la préfète de l'Oise a réuni le mardi 16 mai le comité de suivi de la ressource en eau, instance de concertation sur la gestion de l'eau, afin de faire le point sur la situation hydrologique et météorologique actuelle. Sur la base des indicateurs piézométriques de la mi-mai et de leurs tendances d'évolution d'ici la mi-juin, la préfète a renforcé les mesures de restrictions sur trois secteurs avec le passage en crise de l'Aronde et du Matz et le passage en alerte de la Nonette Thève.

Pour les secteurs nouvellement en crise, les mesures de restriction figurent en annexe. Elles consistent notamment en :

- la réduction des prélèvements industriels de 25 % pour les installations classées prélevant plus de 10 000 m³ par an, à l'exception de certaines activités ;
- l'interdiction de l'irrigation des cultures agricoles, à l'exception du maraîchage et des cultures légumières de plein champ sous conditions ;
- l'interdiction de l'arrosage des terrains de sports et d'entraînements, à l'exception des terrains accueillant des compétitions à enjeu national ou international sous conditions ;
- l'interdiction de lavage des voitures, sauf pour impératif sanitaire en station professionnelle ;
- l'interdiction d'irrigation des golfs, à l'exception des greens sous conditions.

Cabinet de la préfète de l'Oise

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Pierre ROUHIER : 03 44 06 11 06 | 07 86 17 15 45
Julie-Karine MALICK : 03 44 06 11 24 | 06 16 33 68 18

Véronique PLANCHON : 03 44 06 11 86 | 07 87 03 55 42

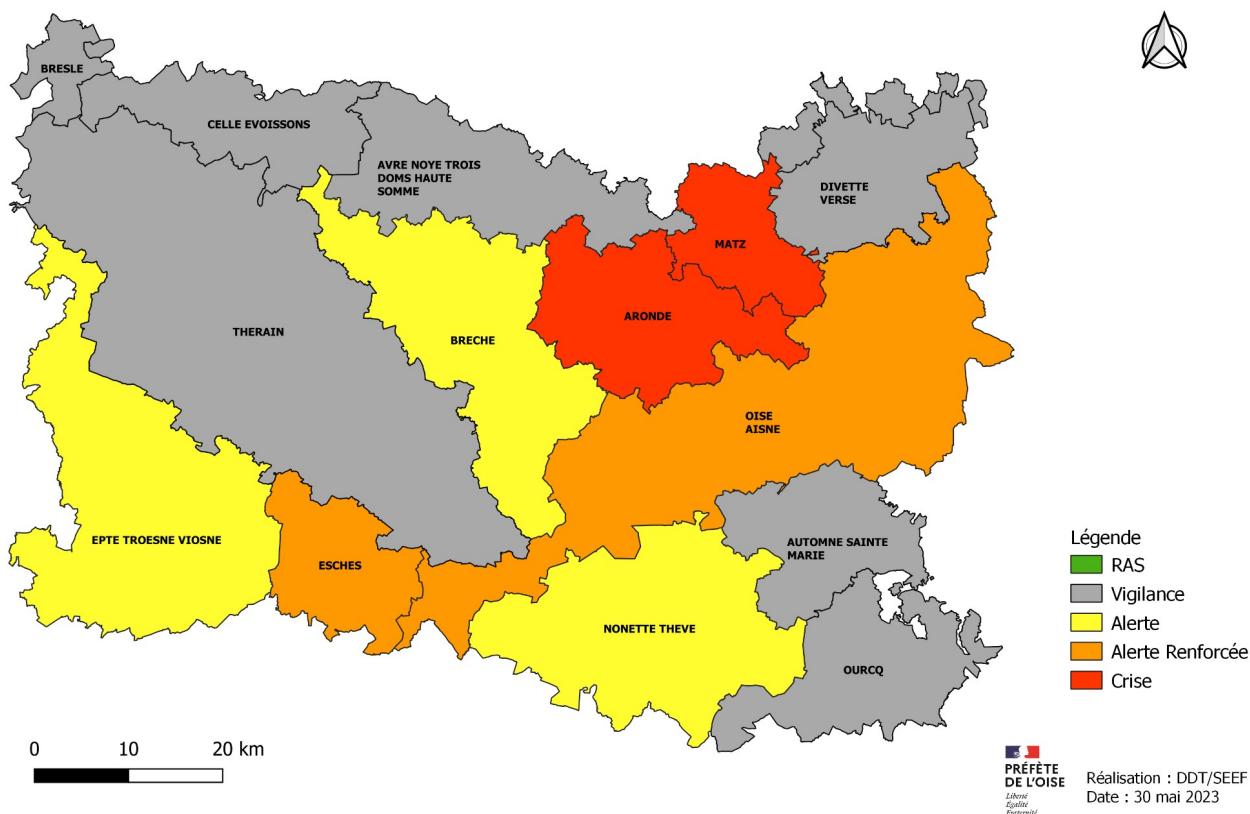
1 place de la préfecture
60022 BEAUVAIS Cedex

 pref-communication@oise.gouv.fr

 www.oise.gouv.fr

Suivez-nous sur :





Sur les secteurs en alerte renforcée et en alerte, les prélèvements industriels devront par ailleurs diminuer respectivement de 10 % et 5 %.

Le détail des mesures imposées selon le niveau de sécheresse et les communes concernées est listé dans l'arrêté de restrictions. Les infographies jointes résument les principales restrictions pour chacun des usagers.

Il est essentiel que les mesures en vigueur soient strictement appliquées par tous les usagers (particuliers, collectivités et professionnels). Des contrôles du bon respect de ces restrictions seront opérés par les services de l'État.

Enfin, la préfète maintient un suivi rapproché de la situation pour anticiper toute dégradation dans un objectif de sécurisation des usages prioritaires, notamment la continuité de l'adduction en eau potable.

Retrouvez l'arrêté départemental du 3 juin 2023, la carte des zones d'alerte, les infographies et les informations associées sur : <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Secheresse/Mesures-de-restrictions>

Cabinet de la préfète de l'Oise

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Pierre ROUHIER : 03 44 06 11 06 | 07 86 17 15 45
Julie-Karine MALICK : 03 44 06 11 24 | 06 16 33 68 18

Véronique PLANCHON : 03 44 06 11 86 | 07 87 03 55 42

1 place de la préfecture
60022 BEAUVAIS Cedex

pref-communication@oise.gouv.fr

www.oise.gouv.fr

Suivez-nous sur :



Annexe : Mesures de restrictions à respecter en niveau crise



Mesures de restrictions à respecter

Niveau Crise



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts.



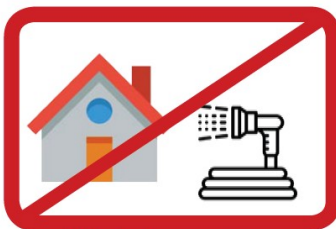
Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h (application aux particuliers et collectivités)



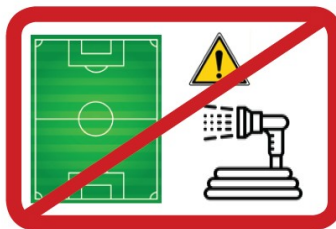
Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau et les piscines privées (de plus d'1m³) sans exception



Interdiction de laver les véhicules sauf pour impératif sanitaire en station professionnelle.



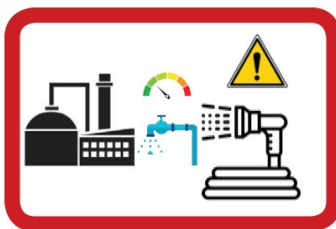
Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf si impératifs sanitaires ou sécuritaires et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.)



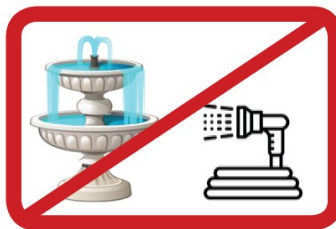
Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les établissements équestres *sauf pour les compétitions internationales de manière réduite, les golfs * à l'exception des « greens » réduit au strict nécessaire entre 20 h et 8 h, * aucune exception en cas de pénurie d'eau potable.



Interdiction de l'irrigation agricole sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur : www.oise.gouv.fr
Pas d'interdiction pour l'abreuvement du bétail



Interdiction de la consommation industrielle sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur www.oise.gouv.fr



Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.



Cabinet de la préfète de l'Oise

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Pierre ROUHIER : 03 44 06 11 06 | 07 86 17 15 45
Julie-Karine MALICK : 03 44 06 11 24 | 06 16 33 68 18

Véronique PLANCHON : 03 44 06 11 86 | 07 87 03 55 42

1 place de la préfecture
60022 BEAUVAIS Cedex

pref-communication@oise.gouv.fr

www.oise.gouv.fr

Suivez-nous sur :

